

## COMMUNE DE BLENNES

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE EXTRA ORDINAIRE du 10 Mai 2019**

L'an deux mil dix neuf et le dix mai, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. DALICIEUX Pascal, Maire

**Présents** : MM. DALICIEUX – SOLAZZO – BARDIN – YONNET – SANCHEZ – Mmes MORTREUIL – PRISE – DESSOUT – LAKEBIR – VANACORE-LABBE

**Secrétaire de séance** : Stéphanie PRISE

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- ♦ Concert du 21 Juin 2019 – Buvette – Tarif boissons

Les membres du Conseil Municipal **ACCEPTENT à l'unanimité** cette modification de l'ordre du jour.

**FER 2019 – Demande de subvention**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adresser un dossier de demande de subvention au département dans le cadre du Fonds d'Equipement Rural (FER) pour les acquisitions suivantes destinées à l'aménagement du commerce de proximité :

Equipement	Coût euros HT
22 chaises.....	400.00
6 mange debout.....	490.00
1 four micro-onde.....	149.00
1 four salamandre.....	252.00
1 caisse enregistreuse.....	150.00
1 tiroir-caisse.....	71.99
1 petit frigo 130 l pour le bar.....	191.20
2 frigo 200 l pour la réserve (PU 159.20 € ht).....	318.40
8 tables de bar.....	240.00
6 tabourets (PU : 39 € ht).....	234.00
1 machine à café.....	391.20
1 terminal de paiement CB.....	348.95
2 tables carrée + 8 chaises d'extérieur (pu 120 ttc).....	192.00
2 parasols (PU 48 € HT ).....	96.00
1 enseigne lumineuse.....	212.00
1 service de vaisselle 24 pièces.....	53.76
24 verres à eau + 24 verres à vin + 24 flûtes.....	41.30
Couverts.....	73.20
<b>TOTAL HT</b> :	<b>3905.00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le programme d'investissements présenté par Monsieur le Maire
- **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter auprès du Conseil Départemental l'attribution d'une subvention dans le cadre du Fonds d'Equipement Rural 2019

----°0°0°0°0°----

**Finances communales – Décision modificative n° 1**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivant, sur le budget de l'exercice 2019 :

**Section de fonctionnement - COMPTES RECETTES**

Chapitre	Article	Nature	Montant
75	752	REVENUS DES IMMEUBLES	350.00
77	775	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	-350.00

## Concert du 21 Juin 2019 - Buvette

Dans le cadre du concert organisé par le groupement d'amateurs de l'association ZIC A BAZOCHES le vendredi 22 juin 2019, la commission animation décide de tenir un stand de débit de boissons et fixe le tarif des consommations comme suit :

- ♦ boissons non alcoolisées : 2.00 € la bouteille
- ♦ bière 33 cl : 2.50 € la bouteille
- ♦ bière 50 cl : 3.00 € la bouteille

-----°°°°°°-----

## Questions diverses

**Escroquerie :** un de nos administrés a été victime d'une escroquerie à l'usurpation de fonction. Sa vigilance a été trompée par un individu s'étant présenté comme « envoyé » par la Communauté de Communes du Pays de Montereau pour offrir un brin de muguet (comme la commune le fait le 1<sup>er</sup> mai auprès de ses anciens vivant seuls). L'escroc a profité de l'inattention créée par son stratagème pour dérober une somme d'argent importante. Monsieur le maire a prévenu la gendarmerie qui doit prendre contact avec la victime. Le CCAS éditera et distribuera un courrier d'alerte recommandant à tous d'être vigilant et prudent lors de l'accueil dans son domicile d'inconnus. Toute personne missionnée par la mairie, la communauté de commune ou tout autre service public possède un titre prouvant sa fonction. La présentation de ce titre ou de cette carte doit être exigée avant d'autoriser un inconnu à entrer dans une propriété privée.

**Numérique :** plusieurs administrés clients de l'entreprise OZONE se sont plaints de la très mauvaise qualité du service, interruption, sav inefficace... Monsieur le maire a pris contact avec les responsables de cette entreprise afin de les alerter sur la gravité de la situation et les a sommés de trouver une solution dans les plus brefs délais. La société a reconnu la problématique signalée et s'est engagée à réparer et rendre compte. Nous serons très attentifs au respect de leur engagement car cette entreprise est délégataire par le département de ce service numérique (partenariat public / privé).

**Dépôt de déchets :** plusieurs riverains et randonneurs se sont plaints auprès de la mairie du tas de débris amoncelés sur la parcelle C-865 sise au hameau des Basses Loges. En effet, ces déchets sont devenus visibles et accessibles depuis les coupes des taillis bordant ce terrain. La propriétaire qui en a hérité sans en connaître l'état ni la situation a déjà été contactée pour ce problème en 2016 et est venue constater. Son intention d'alors était de vendre en laissant à la charge de l'acheteur l'enlèvement de ces déchets. Depuis, rien n'a été fait, la vente n'ayant pas abouti. Le conseil a décidé de reprendre contact et d'exiger une solution à ce problème d'ordre privé nuisant à la collectivité.

**Elections européennes :** en raison du très grand nombre de listes candidates et en accord avec la préfecture, il n'y aura qu'un seul lieu d'affichage sur la commune. Il sera dans le bourg près du bureau de vote, place de l'église. Une information a été apposée à Launoy en ce sens.

La secrétaire de séance



Le Maire,

